



Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande d'adaptation du tarif de vente de chaleur du chauffage à distance (CAD)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Nous devons malheureusement constater que, depuis sa mise en service, les résultats financiers du chauffage à distance (CAD) sont négatifs, contrairement à ce qu'impose la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC). En effet, le chapitre "entreprise de chauffage à distance" est un financement spécial, c'est-à-dire qu'il ne doit générer ni de pertes, ni de profits et les impôts généraux ne peuvent pas y être affectés.

Mis à part le fait que les comptes de ce chapitre ne sont pas équilibrés, nous devons amortir le découvert du fonds de réserve en 5 ans. Cet amortissement était d'un montant de CHF 5'670.- à fin 2019. Avec l'accumulation du déficit, ce montant est estimé à CHF 13'600.- pour l'exercice 2020.

Situation du compte de financement spécial :

	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2019	Prév. 2020
Résultat d'exploitation	-12'700.-	-10'400.-	-46'000.-	-7'500.-
Amortissement découvert	2'575.-	5'100.-	5'700.-	13'600.-
Solde du compte de financement spécial	-23'000.-	-28'300.-	-68'600.-	-62'500.-

Le Conseil d'Etat a déjà rendu attentif le Conseil communal qu'il ne pourrait plus approuver les comptes communaux annuels où un chapitre autofinancé accumulait les déficits.

Afin de garantir à long terme la viabilité du CAD, le Conseil communal vous propose d'augmenter le prix du kilowattheure, qui passerait ainsi de CHF 0.165/kWh à CHF 0.175/kWh (hors taxes) à partir du 1^{er} janvier 2021. Cette hausse relativement modeste (6%) augmentera les recettes d'environ CHF 20'000.-. En parallèle, le service forestier communal fait également un effort en baissant le tarif du bois énergie facturé au CAD, de 5,5 ct/kWh à 5,35 ct/kWh, soit une économie estimée de CHF 5'000.-.

Ces mesures permettront de répondre au besoin financier effectif pour équilibrer durablement le compte d'exploitation de cette installation, qui donne entière satisfaction aux consommateurs.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous ferez à cette proposition et vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Conseil communal

La Sagne, le 9 novembre 2020
CC/Adm